

# ASSEMBLÉE NATIONALE

19 juin 2023

---

D'ORIENTATION ET DE PROGRAMMATION DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE 2023-2027 -  
(N° 1346)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CL799

présenté par  
M. Terlier, rapporteur, M. Balanant, rapporteur et M. Pradal, rapporteur

-----  
**ARTICLE 27**

Substituer aux alinéas 15 et 16 les alinéas suivants :

« a) Les références : « L. 211-9, » et « L. 217-6 » sont supprimées ;

« b) Il est complété par un alinéa ainsi rédigé :

« « Les articles L. 211-9 et L. 217-6 sont applicables en Nouvelle-Calédonie dans leur rédaction résultant de la loi n° du d'orientation et de programmation du ministère de la justice 2023-2027. » »

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.